

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE LA LIMOUZINIÈRE – EARL FAISANDERIE DE LA NORMANDIÈRE

Par arrêté préfectoral n° 2018/ICPE/102 en date du 5 juillet 2018, une enquête publique est ouverte à la mairie La Limouzinière, pendant une période de 32 jours du lundi 20 août 2018 à 9h au vendredi 21 septembre 2018 à 17h, portant sur la demande présentée par l'EARL Faisanderie de la Normandière en vue d'exploiter un élevage de volailles dans deux bâtiments avicoles existants sur le site de La Limouzinière, Le Freuche.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 2111-1 et 3660-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Jean-François METAYER, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de La Limouzinière, les observations du public aux dates et heures ci-après :

— Lundi 20 août 2018	de 09H00 à 12H00
— samedi 1 ^{er} septembre 2018	de 8H30 à 12H15
— mercredi 5 septembre 2018	de 09H00 à 12H00
— mercredi 12 septembre 2018	de 14H00 à 17H00
— vendredi 21 septembre 2018	de 14H00 à 17H00

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) et déposé en mairie de La Limouzinière où il sera également accessible sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de La Limouzinière (Mairie de La Limouzinière 10, rue du Général de Gaulle) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : enquete.faisanderienormandiere@gmail.com. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de La Limouzinière pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de l'EARL Faisanderie de la Normandière 30, impasse de la faisanderie 44650 Corcoué-sur-Logne,

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.